



Régie EPIC T2C  
17 Boulevard Robert Schuman  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-cinq, le **jeudi 12 juin** à partir de 17h30, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle Schuman, au siège social à CLERMONT-FERRAND, 17 Boulevard Robert Schuman, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de procurations : 5  
Date de la convocation : 5 juin 2025

**Etaient Présents :**

Mmes Christiane DEMOUSTIER; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; MM. Laurent GANET ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; François RAGE ; Stanislas RENIE; Thomas WEIBEL || M. Tahar BOUANANE.

**Etaient excusés avec mandat :**

MM. **Claude AUBERT** excusé, donne pouvoir à Mme Blandine GALLIOT ; **Richard BERT** excusé, donne pouvoir à Mme Sondès EL HAFIDHI ; **Christophe BERTUCAT** excusé, donne pouvoir à M. Thomas WEIBEL ; **Eric EGLI** excusé, donne pouvoir à M. Patrick NEHEMIE ; **Gilles VESCOVI** excusé, donne pouvoir à Mme Christiane DEMOUSTIER || M. **Yves JAMON** excusé, donne pouvoir à M. Jean-Marc MORVAN.

**Etaient excusés :**

MM. Cyril CINEUX ; Cyril POTELLERET ; Damien ROMERO.

**Etaient absents :**

M. Jérôme AUSLENDER.

## **DELIBERATION DCA 2025/011**

### **Réunion du Conseil d'Administration du 12 juin 2025**

**OBJET :** **COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

**Introduction**

La REGIE T2C a été créée pour exploiter, à partir de 2013, le Réseau de Transports Urbains de l'Agglomération Clermontoise dans le cadre d'un contrat de service public sous la forme d'un établissement public industriel et commercial.

L'exercice 2024 s'est réalisé dans le cadre d'un nouveau contrat de service public défini pour la période 2024-2028 conclu par délibération n° 20231019\_DE04 du 19 octobre 2023 par le Comité Syndical du SMTC-AC, puis par délibération n° DCA2023-032 du 22 novembre 2023 par le Conseil d'Administration de T2C.

Ce contrat définit les rôles et responsabilités de chacune des deux parties et, en particulier, détermine les conditions dans lesquelles la Régie T2C assure la gestion et la responsabilité globale de l'exploitation technique et commerciale des services qui lui sont confiés. Il fixe les obligations de la Régie à l'égard des usagers, des tiers et du SMTC et permet également de fixer les obligations de l'AOM vis-à-vis de sa Régie. Ce contrat est ainsi défini

comme étant un contrat de « quasi-Régie », marché public de service, au sens du code de la commande publique et du règlement européen 1370/2007. A ce titre et dans ce cadre, le SMTC exerce sur T2C un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services.

En particulier, le SMTC fixe les objectifs annuels et pluriannuels de l'exploitant. Ceux-ci sont traduits par une pluralité d'indicateurs regroupés en 5 thèmes centrés autour de la performance :

- Offre de service et performance commerciale
- Performance de l'exploitation
- Performance de la maintenance
- Performance de gestion et productivité
- Lutte contre la fraude

Ces indicateurs dont certains sont soumis à un malus forment le socle de calcul du système d'intéressement du contrat de service public.

Ce contrat innove avec la mise en place d'un nouveau système de pilotage à plusieurs étages avec un comité stratégique, un comité de pilotage, un comité technique et des commissions techniques. Il s'accompagne de la mise en œuvre de trois comités annexes (comité de suivi des ressources humaines, comité budgétaire et financier, comité de suivi des investissements) qui doivent traduire l'application du dialogue de gestion entre les deux structures. Celui-ci est un élément essentiel du contrat puisqu'il permet d'analyser et de traiter avec l'agilité nécessaire les transformations de T2C.

Le contrat de service public s'inscrit en effet dans un projet de transformation du transport public sur l'agglomération clermontoise avec la mise en œuvre fin d'année 2025 d'un réseau restructuré avec 20% d'offre commerciale supplémentaire et deux lignes de tram-bus électriques qui fonctionneront sur la même amplitude et la même fréquence que la ligne A de tramway. Dans cette optique une clause de revoyure est prévue au cours de l'année 2026.

La rémunération annuelle est fixée forfaitairement consécutivement au dialogue de gestion avec le SMTC. Elle couvre les frais de structure et les coûts directs d'exploitation et de maintenance sur la base d'une offre en kilomètres commerciaux. Aucune formule de révision n'est prévue dans ce nouveau contrat de service public, les évolutions structurelles et conjoncturelles étant analysées dans le cadre du dialogue de gestion.

Une subvention d'investissement est allouée annuellement sur la base d'une programmation pluriannuelle des investissements proposée par l'exploitant T2C et analysée en comité de suivi des investissements dans le cadre du dialogue de gestion. La subvention d'investissement pour l'exercice 2024 est fixée à 389 380 €.

En termes d'exploitation, l'année 2024 s'est confrontée aux contraintes d'exploitation d'un réseau travaux dit de substitution bus et aux difficultés de mise en œuvre de nombreux projets stratégiques :

- Nouvelle offre transport adaptée au 27 janvier 2024 pour faire face aux contraintes des travaux en ligne ;
- Mise en œuvre de la 2ème phase du réseau de substitution bus avec des impacts significatifs sur l'exploitation;
- Poursuite de nombreux projets stratégiques : modernisation du tramway, fiabilisation de la billettique, développement des logiciels de graphicage – habillage et de gestion de planning, nouveau logiciel de gestion

- RH et de paie, renouvellement du système d'exploitation et d'information voyageurs (SAEIV), aménagement du Centre T2C Ginette Magnier et introduction des bus électriques ;
- Finalisation du Projet d'Entreprise, baptisé « Trajectoire », qui constitue désormais la boussole de T2C pour les années à venir.

Au niveau financier, la crise de l'énergie s'est quelque peu assouplie. Les prévisions budgétaires associées se sont ainsi avérées un peu trop prudentielles laissant apparaître des gains par rapport au budget qui ont été traités dans le cadre du dialogue de gestion avec le SMTCA à l'instar de ce qui avait été réalisé l'exercice précédent mais en sens inverse. Les services supplémentaires liés à l'adaptation de l'offre en janvier 2024 ont également été pris en compte dans le cadre du dialogue de gestion.

Pour ce premier exercice du nouveau contrat de service public, le résultat de l'exercice budgétaire sur la section de fonctionnement affiche un excédent de 676 055,91 €.

La section d'investissement dégage, quant à elle, un léger déficit de -66 066,21 €. Le report de l'année 2023 de 398 800,85 € permet d'en assurer le financement ainsi que celui des dépenses en restes à réaliser de l'année 2024 dont le montant s'établit à 172 936,72 €.

L'approbation du compte administratif et du compte de gestion du Comptable Public constitue l'arrêté des comptes de la Régie T2C. Cet arrêté permet de dégager le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser des deux sections.

Il convient de souligner que le compte administratif concorde en tous points avec le compte de gestion établi par le Comptable Public, joint en annexe.

Le compte administratif 2024 est présenté conformément à la nomenclature M43 en comptabilité hors taxes.

Les éléments présentés ci-après portent sur :

- L'exécution globale du budget 2024
- L'analyse de gestion du compte de résultat 2024
- L'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement
- La conclusion

## **1. L'exécution globale du budget 2024**

Le compte administratif 2024 présente un solde positif de 3 768 769,84 € intégrant les titres et mandats émis, les restes à réaliser 2024 et les reports de l'année 2023.

Le résultat net de l'exercice hors restes à réaliser 2024 et hors reports 2023 présente un excédent de 609 989,70 € dont un excédent de 676 055,51 € pour la section de fonctionnement et un déficit de -66 066,21 € pour la section d'investissement.

Exécution du budget	Mandats émis	Titres émis	Solde d'exécution
Section exploitation	95 572 848,92	96 248 904,83	676 055,91
Section investissement	1 001 110,86	935 044,65	-66 066,21
<b>TOTAL</b>	<b>96 573 959,78</b>	<b>97 183 949,48</b>	<b>609 989,70</b>

Report de l'exercice précédent	Dépenses	Recettes
Section exploitation (002)	0,00	2 932 916,21
Section investissement (001)	0,00	398 800,65
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>3 331 716,86</b>

Réalisations de l'exercice (+ reports)	Mandats émis	Titres émis	Solde d'exécution
Section exploitation	95 572 848,92	99 181 821,04	3 608 972,12
Section investissement	1 001 110,86	1 333 845,30	332 734,44
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>96 573 959,78</b>	<b>100 515 666,34</b>	<b>3 941 706,56</b>

Restes à réaliser de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde avec restes à réaliser
Section exploitation	0,00	0,00	3 608 972,12
Section investissement	172 936,72	0,00	159 797,72
<b>TOTAL</b>	<b>172 936,72</b>	<b>0,00</b>	<b>3 768 769,84</b>

Taux d'exécution budgétaire	Prévisions budgétaires (hors report)	Réalisations	Taux d'exécution
<b>Recettes</b>			
Section de fonctionnement	97 410 890,00	96 248 904,83	98,8%
Section d'investissement	951 180,00	935 044,65	98,3%
<b>Total des sections</b>	<b>98 362 070,00</b>	<b>97 183 949,48</b>	<b>98,8%</b>
<b>Dépenses</b>			
Section de fonctionnement	97 410 890,00	95 572 848,92	98,1%
Section d'investissement	951 180,00	1 001 110,86	105,2%
<b>Total des sections</b>	<b>98 362 070,00</b>	<b>96 573 959,78</b>	<b>98,2%</b>
<b>Total recettes + dépenses</b>			
Section de fonctionnement	194 821 780,00	191 821 753,75	98,5%
Section d'investissement	1 902 360,00	1 936 155,51	101,8%
<b>Total des sections</b>	<b>196 724 140,00</b>	<b>193 757 909,26</b>	<b>98,5%</b>

Le taux d'exécution budgétaire exprime le rapport des dépenses (hors report de résultat) et recettes réalisées sur les dépenses et recettes budgétées.

Le taux d'exécution budgétaire 2024 s'établit à 98,5% soit une situation relativement stable par rapport à 2023 (-0,4 points).

## 2. L'analyse de gestion du compte de résultat 2024

Cette présentation, issue du compte de gestion, produit par le Comptable Public, a pour objet d'analyser la contribution au résultat net de la section de fonctionnement des différents résultats d'exploitation, financiers et exceptionnels.

On peut observer que la structure des soldes de gestion a quelque peu évolué par rapport à celle de l'an dernier avec notamment une valeur ajoutée plus élevée de 2,4 points par rapport à 2023. En cause, une diminution

relative des coûts de production directe liés à la baisse des tarifs de l'énergie et notamment de l'électricité. L'Excédent Brut d'Exploitation peut ainsi dépasser la barre des 1% en lien avec une masse salariale maîtrisée par rapport aux prévisions budgétaires.

SOLDES INTERMEDIAIRES DU RESULTAT DU COMPTE DE GESTION	ANNEE 2024		ANNEE 2023	
	MONTANT	EN %	MONTANT	EN %
Prestations de services	87 034 292,33		82 015 761,17	
Autres produits	147 214,62		142 663,73	
<b>Production</b>	<b>(1)</b>	<b>87 181 506,95</b>	<b>82 158 424,90</b>	<b>100,0%</b>
Achats matières 1ères et autres approv.	(2)	6 538 277,53	5 130 409,48	7,5%
Variation de stock approv.	(3)	-976 919,59	-248 427,01	-1,1%
Autres achats et charges externes	(4)	15 886 799,36	17 289 717,51	18,2%
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>(5)=(1)-(2)-(3)-(4)</b>	<b>65 733 349,65</b>	<b>59 986 724,92</b>	<b>75,4%</b>
Subvention d'exploitation	(6)	0,00	0,00	0,0%
Impôts et taxes	(7)	2 014 163,75	2 007 265,83	2,3%
Charges de personnel	(8)	62 800 281,06	58 030 617,40	72,0%
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>(9)=(5)+(6)-(7)-(8)</b>	<b>918 904,84</b>	<b>-51 158,31</b>	<b>1,1%</b>
Autres produits d'exploitation	(10)	594 635,95	897 819,08	0,7%
Autres charges d'exploitation	(11)	1 293 439,05	1 276 756,42	1,5%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(12)=(9)+(10)-(11)</b>	<b>220 101,74</b>	<b>-430 095,65</b>	<b>0,3%</b>
Produits financiers	(13)	0,00	0,00	0,0%
Charges financières	(14)	0,00	0,00	0,0%
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(15)=(12)+(13)-(14)</b>	<b>220 101,74</b>	<b>-430 095,65</b>	<b>0,3%</b>
Produits exceptionnels	(16)	660 192,07	1 005 688,48	0,8%
Charges exceptionnelles	(17)	204 237,90	116 982,39	0,2%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(18)=(16)-(17)</b>	<b>455 954,17</b>	<b>888 706,09</b>	<b>0,5%</b>
Impôt sur les bénéfices	(19)	0,00	0,00	0,0%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(20)=(15)+(18)+(19)</b>	<b>676 055,91</b>	<b>458 610,44</b>	<b>0,8%</b>

### **3. L'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement**

#### **3.1 Section de fonctionnement**

Le tableau ci-dessous présente la comparaison des montants votés au budget 2024 et ceux issus de l'exécution budgétaire pour ce qui concerne la section de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice s'établit à +676 055,91 € hors reports de l'année 2023.

##### **3.1.1 Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement 2024 sont inférieures à celles prévues avec un écart significatif de 1 161 985 € en raison principalement de la réduction de la prestation de service à l'issue du dialogue de gestion annuel entre SMTc et T2C. En effet, la prestation de service 2024 a été ajustée de -1 132 539 € actant le résultat du dialogue de gestion budgétaire entre le SMTc et T2C et permettant principalement de prendre en charge l'impact de la décrue inflationniste sur l'énergie.

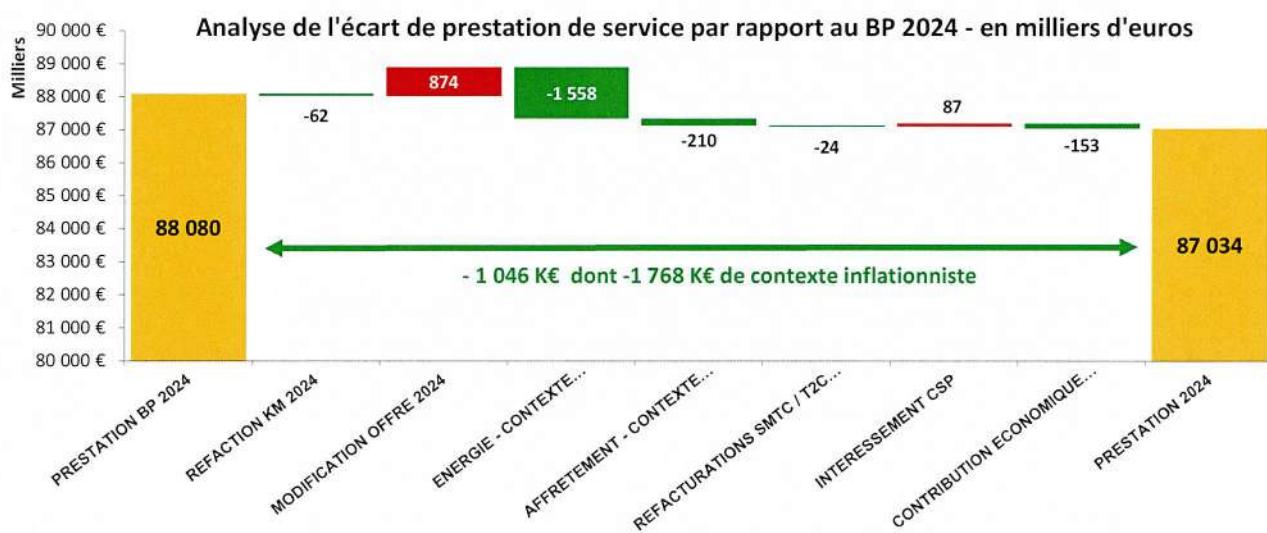
Chapitres de la section de fonctionnement	BP 2024 + DM (hors reports BS)	Exécution 2024	Solde
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
70 - Ventes de produits	88 172 000,00	87 181 506,95	990 493,05
74 - Suventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	619 390,00	594 383,74	25 006,26
013 - Atténuation de charges	8 059 500,00	7 812 569,86	246 930,14
<b>Sous-total recettes d'exploitation</b>	<b>96 850 890,00</b>	<b>95 588 460,55</b>	<b>1 262 429,45</b>
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	95 361,29	-95 361,29
78 - Reprise sur provisions	0,00	23 926,89	-23 926,89
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>96 850 890,00</b>	<b>95 707 748,73</b>	<b>1 143 141,27</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	560 000,00	541 156,10	18 843,90
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00
<b>Total général recettes de fonctionnement</b>	<b>97 410 890,00</b>	<b>96 248 904,83</b>	<b>1 161 985,17</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
011 - Charges à caractère général	30 446 741,00	27 488 577,82	2 958 163,18
012 - Charges de personnel et frais assimilés	65 846 170,00	66 586 594,15	-740 424,15
65 - Autres charges de gestion courante	2 729,00	1 089,81	1 639,19
014 - Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total dépenses d'exploitation</b>	<b>96 295 640,00</b>	<b>94 076 261,78</b>	<b>2 219 378,22</b>
66 - Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 - Charges exceptionnelles	3 450,00	155 545,08	-152 095,08
68 - Dotations aux provisions	550 000,00	798 123,41	-248 123,41
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>96 849 090,00</b>	<b>95 029 930,27</b>	<b>1 819 159,73</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	561 800,00	542 918,65	18 881,35
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>97 410 890,00</b>	<b>95 572 848,92</b>	<b>1 838 041,08</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>676 055,91</b>	
<b>Résultat cumulé</b>			<b>3 608 972,09</b>

La prestation de service 2024 était prévue à hauteur de 88 080 000 € Contribution Economique Territoriale (CET) incluse. La prestation 2024 enregistrée dans les comptes s'établit à 87 034 292 € soit un écart total de -1 045 708 € par rapport au budget initial. Les différents facteurs d'évolution de la prestation de service sont présentés ci-dessous par rapport au budget primitif 2024 :

Dans le détail, on retrouve :

- Une réfaction kilométrique de -62 343 € traitant l'ensemble des kilomètres perdus pour cause interne y compris ceux liés aux journées de grève de septembre, déduction faite de la valorisation des kilomètres supplémentaires ponctuels et non récurrents ;
- Le financement pour 874 059 € de la modification structurelle d'offre travaux intervenue en janvier 2024 permettant d'ajuster la construction des services à la réalité des travaux sur le réseau. Cette valorisation des services supplémentaires est compensée en partie sur le périmètre de la Régie par la suppression des services scolaires à la rentrée de septembre. Ces derniers sont valorisés au travers de nouveaux contrats affrétés qui sont intégrés ici ;

- La régularisation des dépenses en lien avec le contexte inflationniste sur l'énergie (-1 557 765 €) et les services affrétés (-210 000 €) à l'exact inverse de la régularisation de l'année 2023, profitant sur cet exercice de la baisse des tarifs non anticipée sur l'électricité et le gaz ;
- La régularisation de la prise en charge par le SMTC pour le compte de T2C à hauteur de 23 534 € de dépenses de communication et concernant la prestation bilan GES ;
- L'intéressement contractuel à hauteur de 86 824 € dans les comptes et pour lequel nous attendons les derniers résultats concernant le RSE et qui pourrait évoluer à la baisse à hauteur de 84 824 € (-2000 €) ;
- La CET à hauteur de 255 051 € en recul de -152 949 € par rapport à la prévision.



### 3.1.2 Dépenses de fonctionnement

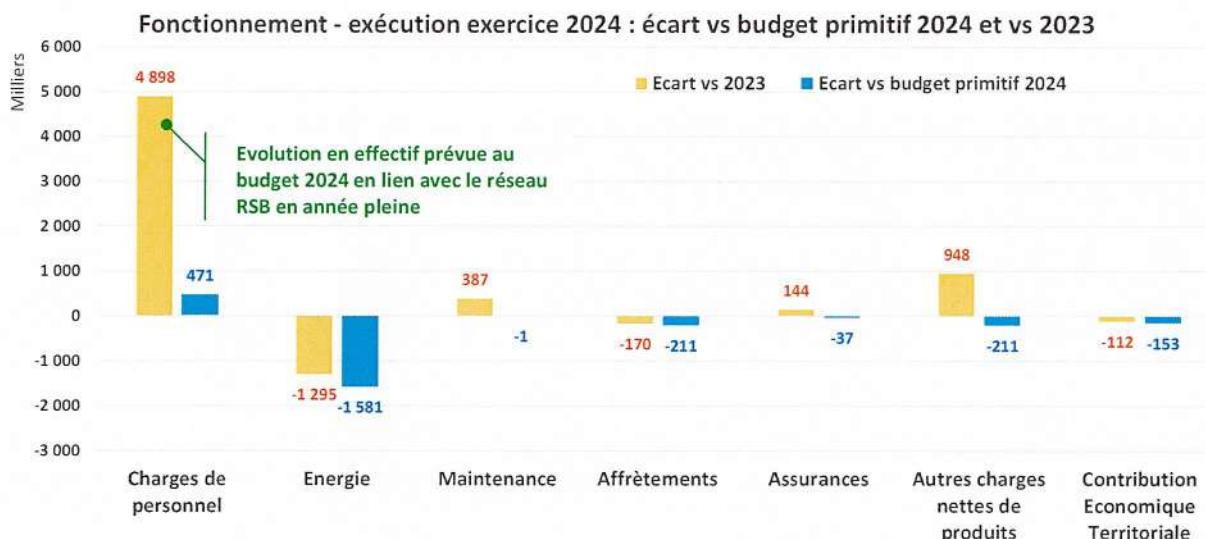
La comparaison au budget 2024 des dépenses de fonctionnement fait apparaître une réalisation totale des dépenses de 95 572 849 € pour un budget global hors report de 97 410 890 € soit un écart important de -1 838 041 €. Celui-ci s'explique principalement par les gains liés à la décrue des tarifs de l'énergie.

#### ➤ Analyse économique :

Sous l'angle économique et analytique, on peut synthétiser les écarts au budget primitif 2024 et à l'exécution 2023 comme suit, ce qui permet de mettre en évidence plusieurs éléments :

- Les charges de personnel progressent de +8,1% soit +4 898 K€ par rapport à l'année 2023 en lien avec un effectif en évolution forte pour assurer l'offre du réseau travaux RSB et sous l'effet d'une évolution du point en masse sur l'année de +2,2% suite aux NAO 2024. Elles sont légèrement supérieures au budget primitif de +471 K€ (+0,7%) (+740 K€ en lecture comptabilité publique) en raison des services conducteurs supplémentaires introduits en janvier 2024 pour adapter l'offre aux travaux. La valorisation de ces services est calculée à hauteur de 752 K€ ce qui signifie par déduction que le budget de masse salariale apparaît conforme au budget hors modification d'offre.
- Comme précédemment souligné, T2C a bénéficié de la baisse des tarifs de l'énergie notamment sur l'électricité et sur le gaz amenant une économie par rapport à la prévision de près de 1 600 K€ ;

- Les charges de maintenance sont parfaitement conformes à la prévision au global mais en hausse significative par rapport à 2023. Dans l'analyse ci-dessous, on pourra noter les disparités d'évolution selon les postes ;
- On peut noter également une évolution forte sur les autres dépenses par rapport à l'année 2023, qui s'explique en partie par la différence de résultat exceptionnel entre les deux années avec un écart de +565 K€ en faveur de 2023 par rapport à 2024 issue notamment de reprises de provisions pour risque.

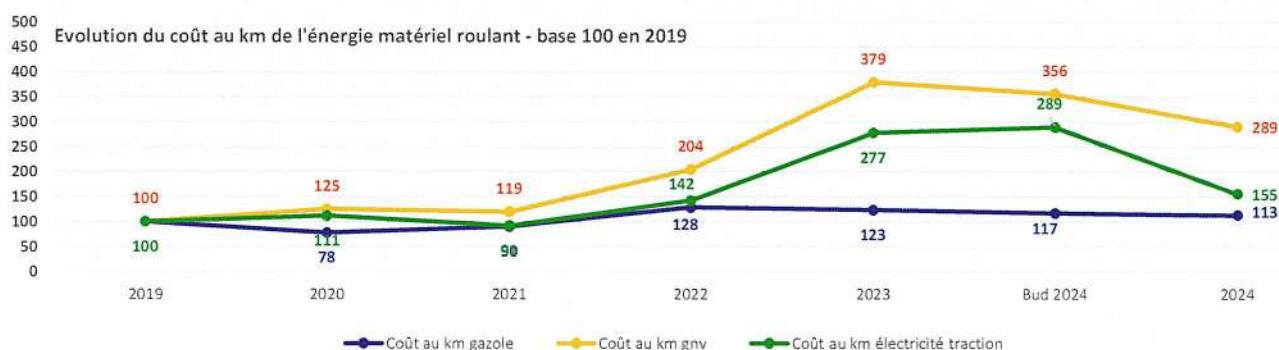


Dans le détail de ce chapitre, on retrouve principalement les charges d'énergie et les dépenses de maintenance. L'analyse économique ci-dessous permet d'isoler les facteurs d'évolution sur ces deux postes importants.

#### ➤ Dépenses d'énergie

Si la crise de l'énergie n'est pas complètement derrière nous, on constate une amélioration sensible des dépenses en 2024, en particulier sur l'électricité et dans une moindre mesure sur le gaz, le gazole restant relativement stable depuis 2022.

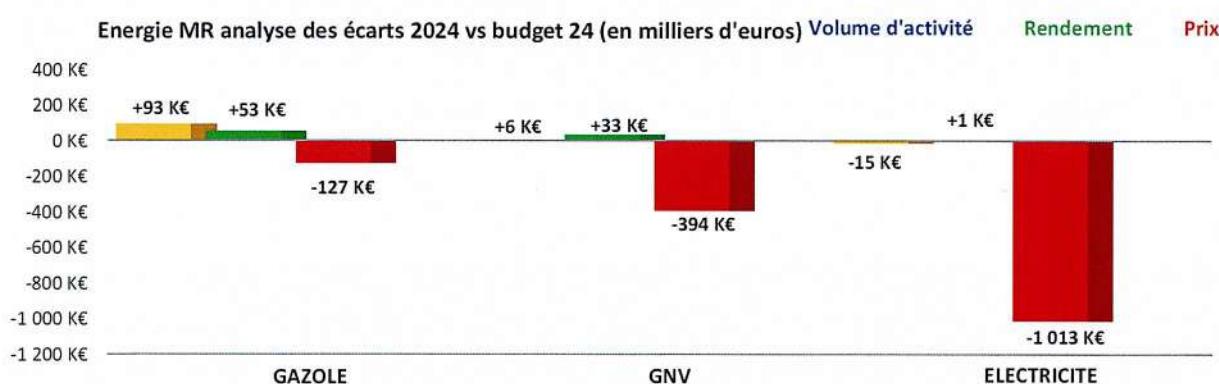
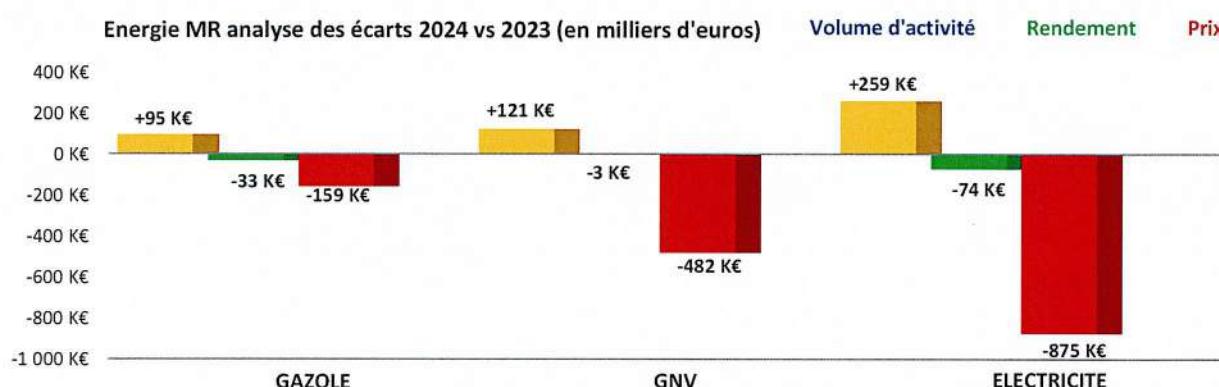
Ces baisses de coûts sur l'électricité et le gaz n'ont pas pu être anticipées dans le budget 2024 et expliquent la réfaction de la prestation de service issue du dialogue de gestion.



Ce poste affiche ainsi une économie de -1 295 K€ par rapport à 2023 et de -1 580 K€ par rapport au budget 2024 dont près des trois-quarts sur l'électricité.

Energie matériel roulant et sites	2022	2023	Bud 2024	2024	2024 vs budget 2024	2024 vs 2023
Gazole	2 219,1	2 218,0	2 102,3	<b>2 121,1</b>	18,9	0,9%
GNV	1 034,1	1 931,0	1 922,3	<b>1 567,9</b>	-354,4	-18,4%
Electricité Traction	905,1	1 589,5	1 897,2	<b>1 011,0</b>	-886,2	-46,7%
Electricité sites dont 40% SSR1	357,8	611,6	681,7	<b>398,9</b>	-282,8	-41,5%
Gaz de chauffage	165,0	276,2	290,0	<b>243,2</b>	-46,8	-16,1%
Eau	37,1	31,7	42,0	<b>28,2</b>	-13,8	-32,8%
AD Blue et divers	45,0	35,8	44,2	<b>28,7</b>	-15,5	-35,0%
<b>Total énergie matériel roulant</b>	<b>4 158,3</b>	<b>5 738,5</b>	<b>5 921,7</b>	<b>4 700,0</b>	<b>-1 221,7</b>	<b>-20,6%</b>
<b>Total autres énergies</b>	<b>604,9</b>	<b>955,4</b>	<b>1 057,9</b>	<b>699,1</b>	<b>-358,8</b>	<b>-33,9%</b>

C'est sans surprise que l'analyse des écarts de l'énergie matériel roulant par rapport au réalisé 2023 et par rapport au budget 2024 montre une nette prédominance de l'effet prix sur le Gnv et l'électricité traction.



## ➤ Dépenses de maintenance

Les charges nettes de maintenance (nettes de produits de remboursement de sinistres par l'assurance) sont en hausse de 8,3% soit +387 K€ par rapport à celles de l'année 2023 mais elles affichent, au global, un résultat tout à fait conforme à la prévision 2024.

On peut mettre en évidence plusieurs facteurs pour expliquer cette situation :

- Le niveau de la maintenance corrective sur le bus reste élevé en 2024 et très nettement supérieur à la prévision budgétaire (de l'ordre de +500 K€) ;

- La programmation préventive de maintenance tramway affiche un résultat très supérieur à celui de 2023 (+430 K€) et légèrement au-delà de la prévision ;
- Le niveau de la maintenance Installations Fixes (IF) et Courants Faibles (CFA) est similaire à celui de l'année 2023 et affiche une économie sensible par rapport au budget 2024 (-210 K€) ;
- Les dépenses de maintenance des systèmes d'information et autres matériels sont en baisse de l'ordre de 20% par rapport à 2023 en lien avec le déploiement en cours des logiciels métiers.

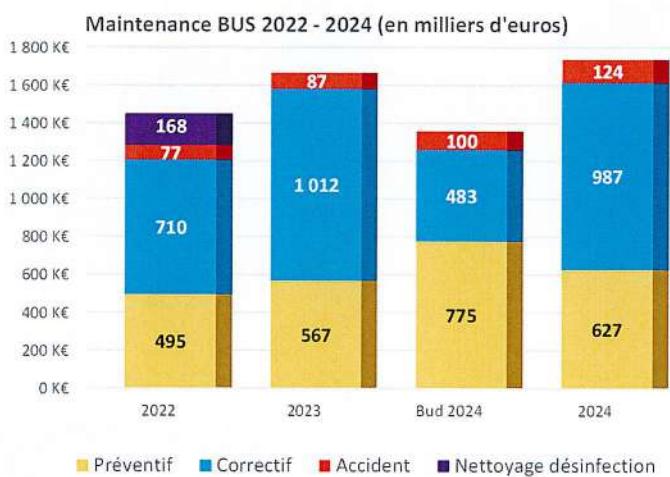
Dépenses directes de maintenance	2022	2023	Bud 2024	2024	2024 vs budget 2024	2024 vs 2023
Lubrifiants	68,6	81,5	75,0	69,9	-5,1	-6,8%
Pièces maintenance MR	2 425,0	2 417,2	2 318,2	2 882,5	564,4	24,3%
Pièces maintenance IF	170,6	150,3	278,8	162,7	-116,1	-41,6%
S/traitance maintenance MR	1 811,7	883,4	811,5	1 088,1	276,5	34,1%
Maintenance IF & matériel	921,3	952,3	1 265,6	743,3	-522,3	-41,3%
Maintenance info et divers	564,8	462,4	560,8	590,6	29,8	5,3%
<b>Maintenance hors produits</b>	<b>5 962,0</b>	<b>4 947,1</b>	<b>5 309,9</b>	<b>5 537,1</b>	<b>227,2</b>	<b>4,3%</b>
Produits	-1 189,3	-258,7	-233,3	-461,1	-227,9	97,7%
<b>Total maintenance</b>	<b>4 772,7</b>	<b>4 688,5</b>	<b>5 076,6</b>	<b>5 076,0</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,0%</b>
					<b>387,5</b>	<b>8,3%</b>

## ⌚ Maintenance bus

Par rapport à 2023, la structure des dépenses de maintenance bus n'évolue que très peu. Au global, l'écart entre les deux années affiche une hausse de +71 K€ soit +4,3%.

Dans le détail, il faut souligner le caractère toujours soutenu de la maintenance suite à accident (+37 K€) en lien avec le réseau travaux et qui explique également le caractère important des produits d'assurance suite à sinistres (+200 K€ vs 2023).

Il faut également noter le niveau élevé de la maintenance corrective nettement supérieur à celui prévu au budget. Cette situation est en lien avec les opérations de maintenance à mi-vie de certains véhicules. Celle-ci globalement prévue au budget d'investissement du SMTA a été portée partiellement en fonctionnement par T2C en 2024 à hauteur de 103 K€ essentiellement des pièces accessoires accompagnant la réfection des boîtes de vitesses et des moteurs. En outre, des réparations à hauteur de 77 K€ pour des boîtes de vitesse de nos véhicules BHNS Crétacé ont dû être effectuées alors que ces opérations ont été retirées du budget de fonctionnement suite à arbitrage SMTA. Ces éléments expliquent en partie l'écart avec la prévision.

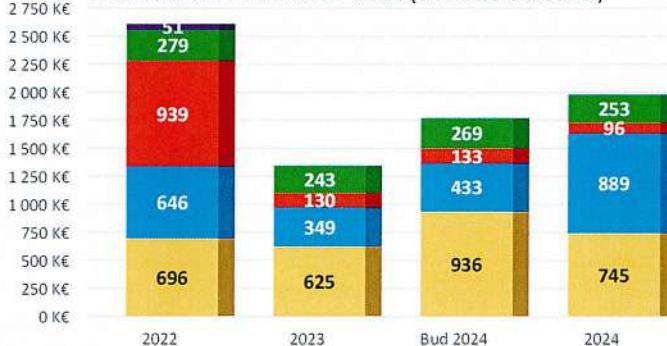


## ⌚ Maintenance tramway

Par rapport à 2023, la hausse du coût de maintenance en 2024 (+635 K€) était prévue et anticipée, en raison de l'opération de maintenance préventive des systèmes de guidages des rames de tramway de 2<sup>ème</sup> génération THR2. Celle-ci a été partiellement réalisée en 2024 et décalée sur l'année 2025 pour le solde.

Au-delà, on peut noter une augmentation très sensible des coûts de maintenance corrective avec une part significative de réparations de gros organes non encore abouties et en conséquence des gros organes non encore réintégrés en stock puisque le solde net des coûts correctifs de gros organes s'élève à près de 400 K€.

Maintenance TRAM 2022 - 2024 (en milliers d'euros)



■ Préventif ■ Correctif ■ Accident ■ Bandages / Patins ■ Nettoyage désinfection

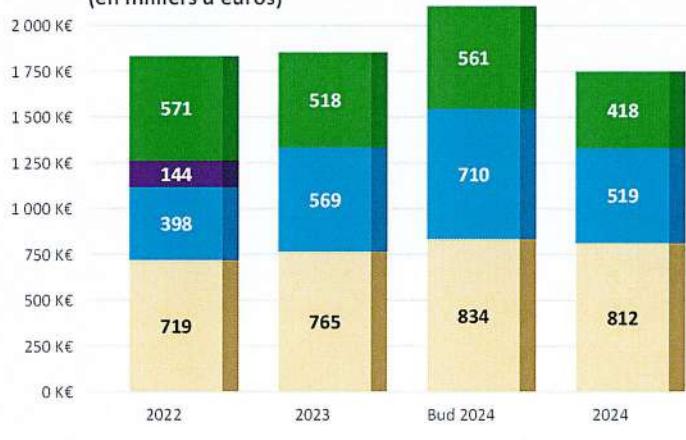
## ⌚ Maintenance installations fixes, informatique et divers

Pour la partie maintenance installations fixes, courants faibles, informatique et divers, le budget initial est largement respecté (-357 K€) et permet de compenser en partie les coûts supplémentaires constatés sur la maintenance matériel roulant.

Suite à une année 2023 compliquée en termes de maintenance corrective sur nos installations fixes, la prévision avait déterminé un niveau de correctif prudentiel. Finalement, celui-ci s'avère au même niveau que l'année 2023, voire en légère baisse, en lien notamment avec la gestion des gros organes des systèmes embarqués tramway notamment.

Au-delà, on peut souligner la diminution des coûts de maintenance de nos systèmes d'information, en lien avec les projets en cours et sous garantie. Ainsi les logiciels SIRH, de graphicage-habillement ou billettique n'amènent pas de coûts de maintenance en 2024, coûts qui seront réintégrés pour 2027.

Maintenance IF, Informatique et divers 2022 - 2024 (en milliers d'euros)



■ Préventif ■ Correctif ■ Désinfection ■ Informatique et divers

## ➤ Masse Salariale

Les frais de personnel progressent de +8,1% soit +4 898 K€ par rapport à l'année 2023 du fait notamment de l'évolution de l'effectif pour assurer l'offre du réseau travaux RSB. Ils sont légèrement supérieurs au budget primitif de +471 K€ (+0,7%) et même inférieurs de -281 K€ (-0,4%) hors évolution d'offre.

En première analyse, on peut mettre en évidence trois points précis :

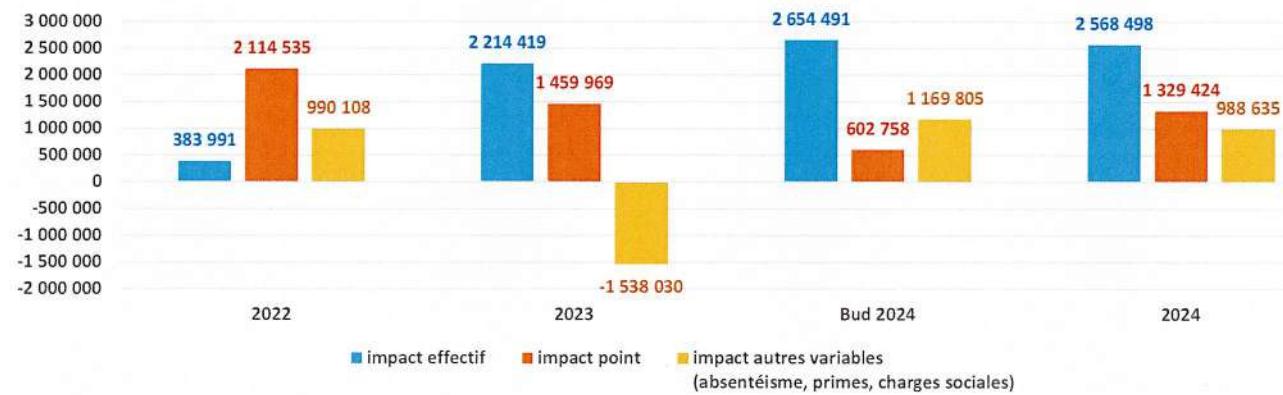
- Le niveau des effectifs prévu au budget est respecté avec un écart au global de -1,3 ETP ;

- Le niveau de l'absentéisme s'est détérioré à partir de la fin d'année 2023 obtenant les gains possibles sur la gestion de la dette repos et congés ;
- La progression du point ressort à +2,2% par rapport à 2023. Cette progression significative n'a toutefois pas permis de finaliser un accord d'entreprise avec la majorité des organisations syndicales représentatives.

Frais de personnel	2022	2023	Budget 2024	2024	Ecart vs budget 2024	Ecart vs 2023
Charges de personnel (CET* inclus)	58 151 759	60 288 116	64 715 170	65 186 323	471 153 <span style="color: #800000;">0,73%</span>	7 034 564 <span style="color: #800000;">11,67%</span>
Dont impact effectif					-88 415 <span style="color: #800000; font-size: small;">-0,14%</span>	2 568 498 <span style="color: #800000;">4,26%</span>
Dont impact point					772 305 <span style="color: #800000;">1,19%</span>	1 329 424 <span style="color: #800000;">2,21%</span>
Dont impact autres variables (absentéisme, primes, charges sociales)					-224 387 <span style="color: #800000; font-size: small;">-0,35%</span>	988 635 <span style="color: #800000;">1,64%</span>
Coût unitaire salarial (CET* inclus)	67 948	67 860	69 771	70 375	604 <span style="color: #800000;">0,87%</span>	2 427 <span style="color: #800000;">3,58%</span>

\* CET = Compte Epargne Temps

#### Frais de personnel : facteurs de variation n / n-1



#### Effectif :

L'effectif moyen annuel équivalent temps plein (ETP) de l'année 2023 s'établit à 926,3 en hausse de +37,9 ETP par rapport à 2023 (+4,3%) dont +22,3 ETP conducteurs et remiseurs et 8,4 remplacements d'agents en congés avant retraite. Il reste conforme au global au budget.

Effectifs en ETP annuel moyen	2022	2023	Budget 2024	2024	Ecart vs budget 2024	Ecart vs 2023
Exploitation	607,2	630,6	665,7	649,9	-15,8 <span style="color: #800000;">-2,4%</span>	19,4 <span style="color: #800000;">3,1%</span>
Maintenance	152,9	153,3	151,4	157,2	5,8 <span style="color: #800000;">3,8%</span>	3,9 <span style="color: #800000;">2,5%</span>
Commercial	29,4	33,4	32,3	31,6	-0,8 <span style="color: #800000;">-2,4%</span>	-1,9 <span style="color: #800000;">-5,7%</span>
Services support / structure	40,5	44,7	50,6	52,9	2,2 <span style="color: #800000;">4,4%</span>	8,2 <span style="color: #800000;">18,3%</span>
Contrats Pro / apprentissage	4,8	7,3	5,8	7,2	1,3 <span style="color: #800000;">23,1%</span>	-0,2 <span style="color: #800000;">-2,1%</span>
Congés sans soldé	8,0	7,9	5,9	8,0	2,1 <span style="color: #800000;">36,3%</span>	0,1 <span style="color: #800000;">1,3%</span>
Congés CET Retraite	13,1	11,1	15,7	19,5	3,8 <span style="color: #800000;">24,1%</span>	8,4 <span style="color: #800000;">75,4%</span>
Total	855,8	888,4	927,5	926,3	-1,3 <span style="color: #800000;">-0,1%</span>	37,9 <span style="color: #800000;">4,3%</span>
Total hors contrat pro CSS et CET RET	829,9	862,0	900,1	891,5	-8,5 <span style="color: #800000;">-0,9%</span>	29,5 <span style="color: #800000;">3,4%</span>
Intérim	2,3	2,3	1,2	0,7	-0,5 <span style="color: #800000;">-39,6%</span>	-1,6 <span style="color: #800000;">-69,0%</span>
Total CPOR / APPR - CSS - CET RETR	25,9	26,4	27,5	34,7	7,3 <span style="color: #800000;">26,5%</span>	8,3 <span style="color: #800000;">31,6%</span>

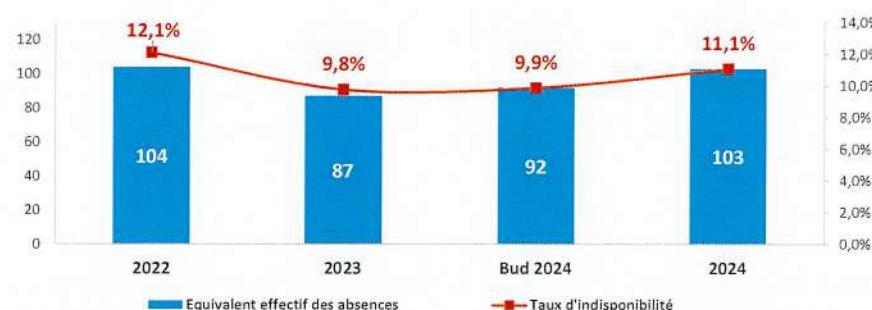
## ⌚ Autres éléments de rémunération dont absentéisme et dette repos – congés :

Contrairement à l'année 2023 qui a connu une détente sur le front de l'absentéisme, l'exercice 2024 s'est présenté comme très

compliqué sur ce sujet avec un taux d'indisponibilité qui a évolué de 1,2 point entre les deux années.

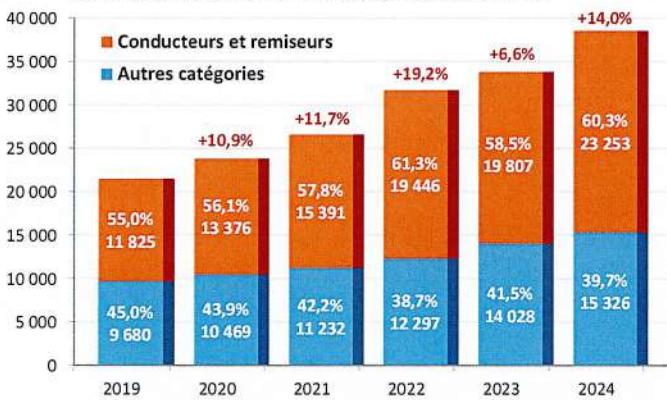
La catégorie des conducteurs a été largement impactée ce qui a fortement pesé dans le résultat d'évolution de la dette repos et congés.

Indisponibilité des salariés pour absence : 2019 - 2024

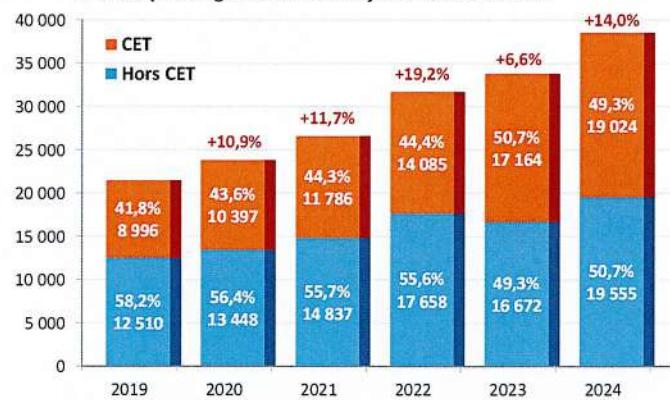


La dette repos et congés hors CET (Compte Epargne Temps) a ainsi augmenté de 4 744 jours en 2024 par rapport à fin 2023 dont +3 446 sur les équipes remisage et conduite qui représentent désormais 60% de la dette totale. Le Compte Epargne Temps a également progressé de +10,8% mais de façon moins forte que la dette hors CET représentant de l'ordre de 50% de la dette repos et congés de la structure.

Dette repos congés en nombre de jours au 31 décembre



Dette repos congés en nombre de jours au 31 décembre



## Charges exceptionnelles (67) et dotations aux provisions (68) : +400 218 K€

Les dotations aux provisions pour risques (semi-budgétaires) enregistrées en 2024 correspondent aux dotations aux provisions pour jours épargnés en Compte Epargne Temps à hauteur de 798 K€ contre 550 K€ prévus (cf. présentation ci-dessus)

Les autres charges exceptionnelles sont alimentées par la perte sur créance Indemnités Journalières de Sécurité Sociale à hauteur de 36 K€ et une pénalité URSSAF de 114 K€ partiellement compensée en recettes.

### 3.2 Section d'investissement

Le tableau ci-dessous présente la comparaison des montants votés au budget 2024 et ceux issus de l'exécution budgétaire. Le résultat de l'exercice s'établit à -66 066,21 € hors reports de l'année 2023.

La subvention d'investissement a été réévaluée à hauteur de 389 380 € selon une programmation d'investissement partagée avec le SMTc. Compte-tenu de la mise en place du dispositif de subvention d'investissement en début d'année 2018, un décalage d'environ 6 mois est observé dans l'exécution budgétaire. Ainsi, tout comme en 2023, une partie de l'exécution budgétaire de l'année concerne des reports de l'année n-1 entraînant de facto, avec une subvention en baisse d'une année sur l'autre, un niveau d'exécution budgétaire plus élevé que les recettes de l'année. Toutefois, en raison d'une subvention 2023 à un niveau historiquement bas de 100 000 €, cette situation est moins marquée sur l'exercice 2024 et aboutit à un déficit moins élevé.

Chapitres de la section d'investissement	BP 2024 + DM (hors reports BS)	Exécution 2024	Solde
<b>Recettes d'investissement</b>			
10 - Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 - Subvention d'investissement	389 380,00	389 380,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	346,00	-346,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	2 400,00	-2 400,00
4582 - Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>389 380,00</b>	<b>392 126,00</b>	<b>-2 746,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	561 800,00	542 918,65	18 881,35
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
<b>Total général recettes d'investissement</b>	<b>951 180,00</b>	<b>935 044,65</b>	<b>16 135,35</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>			
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	49 380,00	3 902,00	45 478,00
21 - Immobilisations corporelles	329 000,00	456 052,76	-127 052,76
23 - Immobilisations en cours	11 000,00	0,00	11 000,00
27 - Autres immobilisations financières	1 800,00	0,00	1 800,00
4581 - Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>391 180,00</b>	<b>459 954,76</b>	<b>-68 774,76</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	560 000,00	541 156,10	18 843,90
001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
<b>Total général dépenses d'investissement</b>	<b>951 180,00</b>	<b>1 001 110,86</b>	<b>-49 930,86</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>-66 066,21</b>	
<b>Résultat cumulé</b>			<b>332 734,44</b>

Le suivi des subventions d'équipement depuis 2018 montre que, au cumul à fin 2024, l'intégralité des subventions de 2018 à 2023 est bien consommée. Le solde non engagé à fin 2024 représente au cumul 4,8% de la subvention totale reçue.

Le solde des engagements non réalisés traduit dans les restes à réaliser du compte administratif 2024 représente un total de 172 937 € selon le découpage ci-dessous.

Exercice >	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Subvention	1 400 000	1 440 000	1 400 000	1 000 000	600 000	100 000	389 380	6 329 380
Engagements	1 054 987	1 494 506	1 162 075	1 203 707	520 072	357 072	233 248	6 025 666
<b>Solde cumulé subvention / engagements</b>	<b>345 013</b>	<b>290 508</b>	<b>528 433</b>	<b>324 726</b>	<b>404 654</b>	<b>147 582</b>	<b>303 714</b>	<b>303 714</b>
% Solde cumulé subvention / engagements	24,6%	10,2%	12,5%	6,2%	6,9%	2,5%	4,8%	4,8%
<b>Solde engagements à fin 2024</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 357</b>	<b>31 302</b>	<b>115 278</b>	<b>172 937</b>

#### 4. Conclusion

L'année 2024 traduit en année pleine le coût d'exploitation du réseau travaux mais bénéficie d'un allègement bienvenu des dépenses d'énergie. Le dialogue de gestion contractuel mis en place avec le SMTC dans un cadre clair et transparent a permis de traiter ces données en écart par rapport à la prévision.

Il nous faut souligner que, dans ce contexte d'exploitation difficile, le résultat financier de l'exercice 2024 affiche un excédent de +676 055 € (+0,77%) qui montre la capacité de la Régie à respecter ses engagements budgétaires. Celle-ci est renforcée par les bons résultats commerciaux de cette année 2024 avec une recette commerciale de 15 589 054 € en hausse de 16,5% par rapport à 2023 et supérieure à l'objectif du contrat de + 3,9%

Le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 sont conformes entre eux et sont joints à cette présentation.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie T2C :

- D'approuver le compte administratif 2024,
  - D'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **3 608 972,12 €**, conformément aux articles R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT et en l'absence de plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif en recettes de la section de fonctionnement du budget 2025 (chapitre 002) pour le montant total.
  - D'affecter le résultat d'exécution de la section d'investissement de **332 734,44 €** en recettes d'investissement de la section d'investissement du budget 2025 (chapitre 001) permettant notamment de réaliser la couverture du besoin de financement des restes à réaliser de la section d'investissement qui représentent un montant de **172 936,72 €**.

De donner quitus au Trésorier Municipal de la présentation de son compte de gestion des recettes et des dépenses pour l'exercice 2024 dont les écritures concordent avec le compte administratif 2024.

**Le Conseil d'Administration :**

Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2024,
  - D'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **3 608 972,12 €**, conformément aux articles R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT et en l'absence de plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif en recettes de la section de fonctionnement du budget 2025 (chapitre 002) pour le montant total.
  - D'affecter le résultat d'exécution de la section d'investissement de **332 734,44 €** en recettes d'investissement de la section d'investissement du budget 2025 (chapitre 001) permettant notamment de réaliser la couverture du besoin de financement des restes à réaliser de la section d'investissement qui représentent un montant de **172 936,72 €**.



De donner quitus au Trésorier Municipal de la présentation de son compte de gestion des recettes et des dépenses pour l'exercice 2024 dont les écritures concordent avec le compte administratif 2024.

La Présidente de l'EPIC  
Madame Blandine GALLIOT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,  
de la réception en Préfecture le :  
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.